

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 35
Pouvoirs : 11
Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

5 avril 2024

Numéro :

D20240321_110

Objet :

Modalité de consultation publique de l'inventaire des Zones d'Activités Economiques

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Nizier-le-Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	C. BROUILLET
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		Réception par le préfet : 18/04/2024 Publication : 18/04/2024			
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : Sonia PERI

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7,

Vu la Loi Climat & Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, qui planifie le passage de l'objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles à celui de lutte contre l'artificialisation, et définit une série de dispositifs/outils pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN), dont la réalisation d'un inventaire des ZAE (zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires),

Vu l'article L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme qui stipule que l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur son territoire, y compris celles hors du champ de sa compétence, ayant pour objectifs :

- de recenser les propriétaires et les occupants,
- d'identifier les unités foncières (ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire) vacantes dans chaque ZAE,

- d'établir le taux de vacance de chaque ZAE.

Vu la délibération n°D20230309_025 du conseil communautaire du 9 mars 2023 autorisant Madame la Présidente à signer la convention au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour réaliser l'inventaire des ZAE du territoire,

Considérant le recensement effectué par l'Agence d'urbanisme sur la base des données fiscales et identifiant 22 zones d'activités économiques d'une surface totale de 318 ha comprenant 416 entreprises pour un nombre d'emplois estimé à 3258 et 41 autres espaces accueillant des activités économiques (autres zones d'activité économique, établissements isolés, etc.),

Considérant la proposition d'intégrer à l'inventaire uniquement les zones d'activité économique suivantes :

Les parcs d'activités dénommés :

- Parc d'activités du Creuzat - Chalamont
- Parc d'activités Le Petit Etang - Chalamont
- Parc d'activités La Bourdonnière - Chalamont
- ActiParc - Chaneins
- Zone Industrielle Nord - Châtillon-Sur-Chalaronne
- Zone Industrielle Sud - Châtillon-Sur-Chalaronne
- Espace commercial Intermarché - Châtillon-Sur-Chalaronne
- Parc d'activités Chalaronne centre - Châtillon-Sur-Chalaronne
- Espace commercial Carrefour Market - Châtillon-Sur-Chalaronne
- Zone d'activités La Vernache - Condeissiat
- Parc d'activités Les Charpennes - Marlieux
- Parc d'activités de la Dombes - Mionnay
- Parc d'activités de la Gare - Mionnay
- Zone artisanale Les Glacières - Neuville-Les-Dames
- Parc d'activités de La Sure - Saint-André-De-Corcy,
- Espaces commercial Gamm Vert - Saint-André-De-Corcy
- Zone artisanale la Poyarosse - Saint-Paul-De-Varax
- Parc d'activités Le Blanchet - Saint-Trivier-Sur-Moignans
- Parc d'activités Le Ripel - Saint-Trivier-Sur-Moignans
- Zone Industrielle La Tuilerie - Villars-Les-Dombes
- Parc d'activités le Colombier - Villars-Les-Dombes
- Parc des oiseaux – Villars-les-Dombes

Considérant que la phase de consultation publique OBLIGATOIRE de l'inventaire des ZAE, définie dans la loi Climat & Résilience, prévoit :

- qu'une partie des informations utiles est à porter à la connaissance du public (l'état parcellaire des ZAE, la liste des propriétaires, des occupants, le taux de vacance de chaque ZAE),
- que le délai de consultation a été fixé à 30 jours,
- que les personnes concernées sont les propriétaires et occupants.

Considérant que cette consultation doit être réalisée avant d'arrêter, par délibération du conseil communautaire, l'inventaire des ZAE, et avant sa transmission aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 11 mars 2024,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider les modalités de consultation publique de l'inventaire des ZAE précitées comme suit :
 - Consultation du 1^{er} au 31 mai 2024
 - Transmission par mail de l'avis de consultation aux propriétaires et aux occupants avec liens pour consulter les ZAE qui composeront l'inventaire (fichiers PDF) et compléter les questionnaires qui leurs sont dédiés en fonction de leur statut (Propriétaire – Propriétaire occupant – Occupant)
 - Publication de l'avis de consultation sur le site internet de la communauté de communes.
- D'autoriser le lancement de la consultation auprès des propriétaires et des occupants.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** les modalités de consultation publique de l'inventaire des ZAE précitées comme suit :
 - Consultation du 1^{er} au 31 mai 2024
 - Transmission par mail de l'avis de consultation aux propriétaires et aux occupants avec liens pour consulter les ZAE qui composeront l'inventaire (fichiers PDF) et compléter les questionnaires qui leurs sont dédiés en fonction de leur statut (Propriétaire – Propriétaire occupant – Occupant)
 - Publication de l'avis de consultation sur le site internet de la communauté de communes.
- **D'autoriser** le lancement de la consultation auprès des propriétaires et des occupants.

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

